

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2008

1/ INSTALLATION DU CONSEIL :

L'an deux mille huit, le vingt deux mars à 11 h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bressols proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 16 mars 2008 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM ou Mmes IBRES. CLAMENS. ABADIE. BAROU. MOLLIN. SOZZA. SERIEYS. AGUILAR. AJAS. BONNIEU. DOUMENC. DUPONT. ESCUDIER. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

Etaient absents ou excusés :

Représentés :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BONNOMET, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Monsieur ABADIE, Mesdames AGUILAR, AJAS, Monsieur BAROU, Mademoiselle BONNIEU, Messieurs CLAMENS, DOUMENC, DUPONT, ESCUDIER, ETERNOT, FENIE, GAURE, Madame GUERRIN, Messieurs HUMBERT, IBRES, Mesdames LACASSAGNE, LE LAMER, LUBIN, MOLLIN, ROUSSEL, SERIEYS, Monsieur SOZZA et Madame VIOLA dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur DOUMENC Christian, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur BAROU.

2/ ELECTION DU MAIRE – Premier tour de scrutin :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-5 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues à l'article L 2122-4, L.O. 2122-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Monsieur IBRES, 22 voix.

Monsieur IBRES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3/ FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, avant de procéder à l'élection des Adjointes au Maire, de fixer leur nombre, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-2.

Il expose à l'Assemblée que le nombre des Adjointes ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour notre Commune le nombre de six.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de fixer à six le nombre des Adjointes au Maire pour la durée du présent mandat.

4/ ELECTION DU PREMIER ADJOINT – Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur IBRES élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Monsieur CLAMENS, 22 voix.

Monsieur CLAMENS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

5/ ELECTION DU SECOND ADJOINT – Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur IBRES élu Maire, à l'élection du Second Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Monsieur ABADIE, 22 voix.

Monsieur ABADIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

6/ ELECTION DU TROISIEME ADJOINT – Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur IBRES élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Monsieur BAROU, 22 voix.

Monsieur BAROU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

7/ ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT – Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur IBRES élu Maire, à l'élection du Quatrième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Madame MOLLIN, 22 voix.

Madame MOLLIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

8/ ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT – Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur IBRES élu Maire, à l'élection du Cinquième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Ont obtenu Monsieur SOZZA, 19 voix, Monsieur ETERNOT, 2 voix.

Monsieur SOZZA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

9/ ELECTION DU SIXIEME ADJOINT – Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur IBRES élu Maire, à l'élection du Sixième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu Madame SERIEYS, 22 voix, Madame VIOLA, 1 voix.

Madame SERIEYS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

10/ MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES :

10.1 - Voirie - Sécurité

Président	Monsieur	Christian DOUMENC
Membres	Messieurs	Alain ABADIE Christian FÉNIÉ Didier CLAMENS Daniel SOZZA

10.2 - Sports, Jeunesse et Vie Associative

Président	Monsieur	Daniel SOZZA
Membres	Mesdames	Christelle LE LAMER Anne-Marie AGUILAR Angélique BONNIEU Christine VIOLA
	Messieurs	Christian FÉNIÉ Jean-Louis ETERNOT Patrick GAURE

10.3 - Agriculture et Cadre de vie

Président	Monsieur	Didier CLAMENS
Membres	Mademoiselle	Angélique BONNIEU
	Messieurs	Claude ESCUDIER Gilles BAROU Christian FÉNIÉ

10.4 - Information – Communication - Médias

Présidente	Madame	Anne-Marie AGUILAR
Membres	Mesdames	Bernadette SERIEYS Corinne LACASSAGNE Stéphanie AJAS
	Messieurs	Laurent HUMBERT Alain ABADIE

10.5 - Droit – Finances – Développement économique

Président	Monsieur	Gilles BAROU
Membres	Messieurs	Didier CLAMENS Claude ESCUDIER Laurent HUMBERT Alain ABADIE

10.6 - Traditions, Fêtes et Cérémonies – Vie des Quartiers

Président	Monsieur	Patrick GAURE
Membres	Mesdames	Michelle LUBIN Christiane GUERRIN Nicole ROUSSEL Anne-Marie AGUILAR
	Mademoiselle	Angélique BONNIEU
	Monsieur	Jean-Louis ETERNOT

10.7- Animation Artisanat, Commerce, Entreprise

Président	Monsieur	Jean-Louis ETERNOT
Membres	Mesdames	Christine VIOLA Christiane GUERRIN Christelle LE LAMER
	Monsieur	Gilles BAROU

10.8 - Urbanisme et Habitat

Président	Monsieur	Alain ABADIE
Membres	Madame	Michelle LUBIN
	Messieurs	Didier CLAMENS Christian FÉNIÉ Daniel SOZZA Patrick DUPONT Claude ESCUDIER

10.9 - Affaires Scolaires, péri-scolaires, Petite Enfance

Président	Madame	Christine MOLLIN
Membres	Mesdames	Christiane GUERRIN Michelle LUBIN Stéphanie AJAS Corinne LACASSAGNE Bernadette SERIEYS Christelle LE LAMER
	Mademoiselle	Angélique BONNIEU
	Monsieur	Laurent HUMBERT

10.10 - Affaires culturelles

Présidente	Madame	Corinne LACASSAGNE
Membres	Mesdames	Christine MOLLIN Stéphanie AJAS Christelle LE LAMER Christiane GUERRIN Christine VIOLA Anne-Marie AGUILAR Michelle LUBIN
	Monsieur	Patrick GAURE

10.11 - Environnement et développement durable

Président	Monsieur	Christian FÉNIÉ
Membres	Madame	Christine MOLLIN
	Messieurs	Laurent HUMBERT

Claude ESCUDIER
Patrick DUPONT

10.12 – Prévention des risques professionnels

Membres	Messieurs	Jean-Louis ETERNOT Chrstitian FENIE Patrick GAURE Patrick DUPONT
---------	-----------	---

10 13 – Sécurité

Président	Monsieur	Christian DOUMENC
Membres	Messieurs	Patrick GAURE Daniel SOZZA Christian FENIE

11/ MISE EN PLACE DES DELEGATIONS AUX SYNDICATS, ORGANISMES INTER-COMMUNAUX OU DEPARTEMENTAUX :

11.1 – Délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune fait partie, du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Grisolles.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il importe de désigner de nouveaux délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Grisolles.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

Désigne à l'unanimité,

Délégués titulaires : Monsieur IBRES Jean-Louis
Monsieur CLAMENS Didier

Délégués suppléants : Monsieur FENIE Christian
Monsieur HUMBERT Laurent.

11.2 – Délégués au Syndicat Départemental d'Energie :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune fait partie, pour sa distribution d'énergie électrique, du Syndicat Départemental d'Energie.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il importe de désigner les nouveaux délégués de la Commune au Comité du Syndicat d'Energie.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

Désigne à l'unanimité,

Délégué titulaire : Monsieur DOUMENC Christian

Délégué suppléant : Monsieur ABADIE Alain.

10 3 – Délégués au S.C.O.T. :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune fait partie du Syndicat Mixte d'Elaboration, de Gestion et de Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Montauban.

Il importe de désigner les délégués de la Commune à ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Procède à la désignation des délégués du Syndicat mixte d'Elaboration, de Gestion et de Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Montauban :

Délégués titulaires : Monsieur IBRES Jean-Louis
 Monsieur CLAMENS Didier

Délégués suppléants : Monsieur ABADIE Alain
 Monsieur SOZZA Daniel.

11.4 – Délégués au S.I.V.T. :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune fait partie, du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Tarn.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il importe de désigner les nouveaux délégués de la Commune au Comité du S.I.V.T.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

Désigne à l'unanimité,

Délégués titulaires : Monsieur HUMBERT Laurent
 Monsieur FENIE Christian

Délégués suppléants : Monsieur SOZZA Daniel
 Monsieur ESCUDIER Claude.

11.5 – Délégués au Syndicat de la Chaussée de Sapiac :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il importe de désigner les nouveaux délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal de la Chaussée de Sapiac.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Désigne à l'unanimité,

Délégués titulaires : Monsieur CLAMENS Didier
Monsieur ABADIE Alain.

11.6 – Délégué à la Défense :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il importe de désigner le nouveau délégué de la Commune à la Défense.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Désigne à l'unanimité,

Délégué titulaire : Monsieur ABADIE Alain.

11.7 – Délégué au Contrat de Pays Montalbanais :

10

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il importe de désigner le nouveau délégué de la Commune au Contrat de Pays.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Désigne à l'unanimité,

Délégué titulaire : Monsieur BAROU Gilles

12/ INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Maire et les Adjointes peuvent percevoir une indemnité de fonction dont le maximum est fixé par décret.

Le barème au 1er mars 2008 pour une commune de 1.000 à 3.499 habitants correspond à 43 % de l'indice majoré 1015 pour le Maire et 16,50 % de l'indice majoré 1015 pour les Adjointes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de fixer pour la durée du présent mandat l'indemnité brute de fonction du Maire et des Adjointes conformément au barème ci-dessus indiqué, à savoir :

M. IBRES Jean-Louis, Maire	43 % de l'indice 1015	soit	1.608,74 €
----------------------------	-----------------------	------	------------

M. CLAMENS Didier, Adjoint	16,5 % de l'indice 1015	soit	617,31 €
M. ABADIE Alain, Adjoint	16,5 % de l'indice 1015	soit	617,31 €
M. BAROU Gilles, Adjoint	13,2 % de l'indice 1015	soit	493,85 €
Mme MOLLIN Christine, Adjoint	13,2 % de l'indice 1015	soit	493,85 €
M. SOZZA Daniel, Adjoint	13,2 % de l'indice 1015	soit	493,85 €
Mme SERIEYS Bernadette, Adjoint	13,2 % de l'indice 1015	soit	493,85 €

Décide d'attribuer au conseiller municipal délégué, par délibération du Conseil Municipal dans le cadre de délégation de fonction, les 13,2 % résultant du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées.

13/ INDEMNITE DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en application de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus locaux, une indemnité de fonction peut être attribuée aux conseillers municipaux bénéficiant de délégations de fonctions. Il propose ainsi d'attribuer à Monsieur DOUMENC Christian, Conseiller Municipal, une indemnité pour les fonctions qu'il occupe à la voirie communale et à la sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de fixer à compter du 22 mars 2008 et pour la durée du présent mandat l'indemnité mensuelle brute de fonction de Monsieur DOUMENC Christian à 13,2 % de l'indice 1015.

14/ INDEMNITE DU RECEVEUR :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget allouée aux comptables des communes, fixées par arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Cette indemnité sera acquise pour la durée du mandat du Conseil Municipal et calculée par rapport à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois dernières années.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Madame MUFFAT-JOLY Marie-José, trésorier à Labastide Saint Pierre, l'indemnité prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983 au taux de 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à MUFFAT-JOLY Marie-José une indemnité de conseil et de budget au taux de 100 % pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 25 mars 2008
Le Maire,